A Chaponnay, le 10/08/2026

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Samedi 5 septembre 2026
ANDREZIEUX BOUTHEON

PROCURATION

Document nécessaire pour être représenté par un autre club.
La personne désignée sur la procuration doit être titulaire du pouvoir de son club.
1 seule procuration possible par pouvoir

Je, soussigné(e), M *……

Président (e) du Club de *……...

Donne procuration à M * ……..

Dont le numéro de Licence est * ……..

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Auvergne Rhône Alpes de Rugby ;

Et participer aux votes en mon nom.

Fait à ……

le ……

Signature et cachet du Club

* Mention obligatoire

Ligue Auvergne Rhône-Alpes de Rugby
380 rue des frères Voisin 69970 CHAPONNAY
+33 (0)4 78 79 67 90 - 2001a@ffr.fr